



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2014**

**DATE DE
CONVOCAZION**

12 décembre 2014

DELIBERATION N°47/2014/MT

Modification du plan de financement de la voirie de Quesnel Est

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE DIX-NEUF DECEMBRE Á DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LECANTE Maire.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 12
ABSENTS : 07
QUORUM : 10
PROCURATIONS : 03

ETAIENT PRESENTS : M. **Patrick LABEAU**, 1^{er} Adjoint
Mme **Marcelline POPO**, 2^{ème} Adjointe
M. **Brice SEPHO**, 3^{ème} Adjoint
M. **Jean-Yves TARCY**, 5^{ème} Adjoint
Mme **Valérie BATAILLIE**, Conseillère
M. **Donel DUCCE**, Conseiller
M. **Thierry MARIE-CLAIRE**, Conseiller
M. **Joseph Michel FEVRY**, Conseiller
Mme **Rosaline CAMILLE-SIDIBE**, Conseillère
Mme **Eldha SAMEDI**, Conseillère
Mme **Marie-Claude LACROIX PINSON**, Conseillère



ABSENTS EXCUSES : Mme **Liliane DAUPHIN**, 4^{ème} Adjointe
M. **Vincent MAYEN**, Conseiller
Mme **Isabelle AUBIN**, Conseillère
Mme **Marlène MONTET**, Conseillère
Mme **Eléonore JOHANNES**, Conseillère

ABSENTS : M. **Christian PORTHOS**, Conseiller
M. **Jocelyn PRALIER**, Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU**, 1^{er} adjoint, a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Isabelle AUBIN** a donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**.

Madame **Marlène MONTET** a donné procuration à Monsieur **Brice SEPHO**.

Madame **Liliane DAUPHIN** a donné procuration à Madame **Marcelline POPO**.

Délibération n°46/2014/MT
Modification du plan de financement de la voirie de Quesnel Est

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Par délibération n°2013/39/M-T en date du 12 juillet 2013, il a été question de valider le plan de financement pour la réhabilitation de la piste de QUESNEL EST.

Le plan de financement était le suivant :

Désignation	Montant	Pourcentage
Etat (FEADER)	149 790,00 €	50 %
Région	50 000,00 €	16 %
Commune	99 790,00 €	34 %
TOTAL	299 580,00 €	100%

Néanmoins, il y a lieu de procéder à la modification ce plan de financement dans la mesure où la collectivité sollicitera des fonds FEDER en vue d'une aide représentant 50% du montant des travaux.

En définitive, le plan de financement qui devra être retenu est le suivant :

Désignation	Montant	Pourcentage
FEDER	189 664,00 €	63 %
Région	50 000,00 €	17 %
Commune	59 916,00 €	20 %
TOTAL	299 580,00 €	100%

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver le nouveau plan de financement de l'opération « Réfection de la piste de QUESNEL EST ».
- Autoriser le Maire à solliciter une subvention de 189 664,00 € au titre du FEDER.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à entamer les travaux et à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°51/MT/2014 portant modification du plan de financement de la voirie de Quesnel Est ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE :

Article 1 : APPROUVE le nouveau plan de financement de l'opération « Réfection de la piste de Quesnel Est » comme suit :

Désignation	Montant	Pourcentage
FEDER/FEADER	189 664,00 €	63 %
Région	50 000,00 €	17 %
Commune	59 916,00 €	20 %

Article 2 : AUTORISE le Maire à solliciter une subvention de 189 664,00 euros au titre du FEDER ou du FEADER.

Article 3 : AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

POUR	15	dont procuration(s)	03
------	----	------------------------	----

CONTRE	00	dont procuration(s)	00
--------	----	------------------------	----

ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00
------------	----	------------------------	----



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le : 31 DEC. 2014